

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1825

22 juin 2016

SOMMAIRE

Bigpoint Sàrl	87600	Newmed S.A.	87554
BIGPOINT Sàrl and Co, SCS	87600	NG Private Equity S.à r.l.	87589
ES BATIMENT	87597	NG Private Equity S.à r.l.	87589
FCMS S.à r.l.	87600	Nouvelle Petite France S.à r.l.	87554
Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl	87600	Octoplas Invest S.A.	87555
Lyndhurst Corporate Services	87563	Octoplas Invest S.A.	87555
Mamoble S.à r.l.	87561	Ode International Publishers S.N.C.	87555
Mars S.A.	87562	Officio International S.A.	87556
M.I.3. S.A.	87561	OHA Green Energy S.à r.l.	87556
Miller Development S.à r.l.	87560	Olamobile S.à r.l.	87557
Minafin Sàrl	87559	Oli Plast GmbH	87557
Miya S. à r.l.	87561	Orcadia Asset Management S.A.	87554
Montbrun Révision S.à r.l.	87560	Ottershaw Property Holdings S.à r.l.	87555
Montbrun Révision S.à r.l.	87560	Oyster	87557
M Partners Sàrl inscrit au barreau de Luxembourg	87559	Parkeon TF	87558
Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.	87562	Real Assets S.A.	87564
Naxis	87554	San Carlo International Assets S.A.	87566
		Vita Holding S.à r.l.	87573

Naxis, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 125.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15.04.16.
Référence de publication: 2016094072/10.
(160063233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 61.875.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWMED S.A.
Société Anonyme
Référence de publication: 2016094077/11.
(160063155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Nouvelle Petite France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 61.153.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée NOUVELLE PETITE FRANCE SARL, dont le siège social à L-5532 Remich, 9, rue Enz, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2016094078/17.
(160063593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Orcadia Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11-13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 202.256.

—
Les statuts coordonnés au 29 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016094749/11.
(160063866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Ottershaw Property Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.895.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 avril 2016, que l'associé unique de la Société, HCN UK INVESTMENTS LIMITED, a transféré 3.125 des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- REVERA UK HOLDINGS LTD., une private limited liability company, constituée et régie selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 55 Standish Court, 8th Floor, Mississauga, Ontario, L5R 4B2, Canada, immatriculée auprès du Ministry of Government Services of Ontario sous le numéro 002449518.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

HCN UK INVESTMENTS LIMITED	9.375 parts sociales
REVERA UK HOLDINGS LTD.	3.125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Ottershaw Property Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016094750/20.

(160064500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094751/13.

(160064331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016094752/12.

(160064332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Ode International Publishers S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.921.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ODE International Publishers S.N.C.

Société en nom collectif

Référence de publication: 2016094753/12.

(160063900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Officio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.763.

En date du 13 avril 2016 l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Shehzaad Atchia de son poste d'administrateur B avec effet au 13 avril 2016;

- Election de Sandra Del Medico, née le 9 juillet 1984 à Thionville, France et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur B avec effet au 13 avril 2016 et pour une durée de six années, soit jusqu'au 13 avril 2022,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietzel

Administrateur B

Référence de publication: 2016094754/15.

(160064507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

OHA Green Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 193.260.

RECTIFICATIF

L'an deux mille seize, le sept avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thibaud HERBERIGS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société OHA Green Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193260 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2015, numéro 230, (l'«Acte Notarié»),

en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations sont restées annexées à l'Acte Notarié.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite Société en date du 12 décembre 2014, dans l'Acte Notarié enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014, Relation: LAC/2014/60225, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 6 janvier 2016 sous la référence L150001369, dans la version française il s'est glissé une erreur de plume dans la souscription, à la page 21 dudit Acte Notarié.

Au lieu de lire:

«Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts social	Capital souscrit	Pourcentage de détention
OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., mentionnée ci-dessus	7.900	EUR 7.900,-	63,2%
OHA-CDP ESCF, L.P., mentionnée ci-dessus	1.650	EUR 1.650,-	13,2%
OHA Structured Products Master Fund C, L.P., mentionnée ci-dessus	2.950	EUR 2.950,-	23,6%
Total:	12.500	EUR 12.500,-	100%

Il aurait fallu indiquer:

«Souscription et paiement»

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts social	Capital souscrit	Pourcentage de détention
OHA European Strategic Credit Master Fund (Euro) L.P., mentionnée ci-dessus	7.900	EUR 7.900,-	63,2%
OHA-CDP ESCF, L.P., mentionnée ci-dessus	2.950	EUR 2.950,-	23,6%
OHA Structured Products Master Fund C, L.P., mentionnée ci-dessus	1.650	EUR 1.650,-	13,2%
Total:	12.500	EUR 12.500,-	100%

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Herberigs, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11985. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094755/58.

(160064613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Olamobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.158.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094756/10.

(160064006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Oli Plast GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1462 Luxembourg, 1-3, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.749.

Monsieur Hans OLINGER associé et gérant de la succursale luxembourgeoise a son domicile au 207, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Monsieur Thorsten OLINGER associé et gérant de la succursale luxembourgeoise a son domicile au 7, Steinerbaum, D-54338 Schweich.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2016094757/12.

(160064250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Extrait des résolutions circulaires unanimes prises par le conseil d'administration de la Société en date du 3 mars 2016

En date du 3 mars 2016, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric SYZ de son mandat d'administrateur et président du conseil d'administration de la Société avec effet au 29 février 2016;

- de coopter Madame Katia COUDRAY CORNU, née le 26 septembre 1969 à Vétroz, Suisse, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, en tant que nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la Société avec effet au 13 avril 2016 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Katia COUDRAY CORNU, administrateur et président
- Monsieur Alexandre PIERRON, administrateur
- Monsieur Claude KREMER, résidant professionnellement à l'adresse suivante depuis le 1^{er} octobre 2015: 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur
- Monsieur Massimo Paolo GENTILI, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

OYSTER

Signature

Référence de publication: 2016094760/25.

(160063911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Parkeon TF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.192.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 11 avril 2016, que l'associé unique de la Société, Astorg VI Investments, a transféré:

- 12.269 de ses 1.500.000 parts sociales de catégorie A
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie B
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie C
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie D
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie E
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie F
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie G
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie H
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie I
- 818 de ses 100.000 parts sociales de catégorie J

qu'il détenait dans la Société à:

- Astorg VI (GP), une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199695.

En conséquence, les 2.400.000 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Astorg VI Investments	1.487.731 parts sociales de catégorie A 99.182 parts sociales de catégorie B 99.182 parts sociales de catégorie C 99.182 parts sociales de catégorie D 99.182 parts sociales de catégorie E 99.182 parts sociales de catégorie F 99.182 parts sociales de catégorie G 99.182 parts sociales de catégorie H 99.182 parts sociales de catégorie I 99.182 parts sociales de catégorie J
Astorg VI (GP)	12.269 parts sociales de catégorie A 818 parts sociales de catégorie B 818 parts sociales de catégorie C 818 parts sociales de catégorie D 818 parts sociales de catégorie E 818 parts sociales de catégorie F 818 parts sociales de catégorie G 818 parts sociales de catégorie H 818 parts sociales de catégorie I 818 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Parkeon TF

Signature

Référence de publication: 2016094761/49.

(160064276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

M Partners Sàrl inscrit au barreau de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 169.704.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016094728/11.

(160064357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.832.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

EXTRAIT

En date du 5 février 2016 est intervenue la cession suivante:

Cession de Monsieur Pierre CHARRIER, domicilié au 5 rue du Cdt Rivière, F-75008 Paris à hauteur de 12 parts sociales en faveur de MINAFIN SARL

MINAFIN SARL est détenteur désormais de 70 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2016094722/15.

(160064388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 5 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Joseph HOBSCHIED, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Est nommé Président du conseil de gérance avec effet au 18 avril 2016:

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat de gérant et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016094726/27.

(160064159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

—
Le siège social de l'associé BDO Tax & Accounting, société anonyme, est depuis le 18 avril 2016 sise au 1, rue Jean Piret, 1-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016094727/12.

(160064159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Miller Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.172.

—
Die Koordinierten Statuten vom 07. April 2016 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. April 2016.

Référence de publication: 2016094707/11.

(160064341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 mars 2016

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission du Président de la société, COFIR, ayant son siège social Avenue du Congo, 7, B-1000 BRUXELLES, représenté par Monsieur Christian HAAS, avec adresse au 1, rue de la Faisanderie, F-75116 PARIS, et nomme en remplacement la société SOPARCIF, ayant son siège social au 1, rue de la Faisanderie, F-75116 PARIS, représenté par Monsieur Christian HAAS, avec adresse au 1, rue de la Faisanderie, F-75116 PARIS. Son mandat viendra à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Madame Sophie MIDY, demeurant 63, Grand-rue, CH-1296 COPPET est nommée représentante permanente de la société COFIR en remplacement de Monsieur Christian HAAS, demeurant 1, rue de la Faisanderie, F-75116 PARIS.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016094699/19.

(160063971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Mamooble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.942.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016094701/11.

(160064063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.157,90.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.905.

—
En date du 13 avril 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr Christiaan van Arkel, de son poste de gérant de classe A et Président avec effet au 10 avril 2016;

- Nomination de Mr Ioannis Georgios Serafeim Tzovanakis, né à Paris, France, le 5 novembre 1960, ayant pour adresse professionnelle le 52, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, au poste de gérant de classe A et président pour une durée indéterminée, avec effet au 11 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2016094708/18.

(160064646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.313.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 15 octobre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016094710/15.

(160064668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 168.202.

DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

La SPRL MDMA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0500.976.690, ayant son siège social à B-1080, Sint-Jans-Melenbeek (Belgique), Koolmijnenkaai, 62, (ci-après «l'actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Filiz DAG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme «MARS S.A.», (ci-après dénommé «la société»), ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, R.C.S. Luxembourg numéro B 168.202, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date de 22 mai 2012, numéro 1265, et

- qu'elle est le seul actionnaire actuel de la société et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social vers L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les déclarations:

I.- Que le capital social de la société deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quatre-vingt euros (EUR 280,-) chacune.

II.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, a décidé de dissoudre la Société avec effet au 31 mars 2016 et sa mise en liquidation.

III.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société.

IV.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

V.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VI.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «MARS S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

VII. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions et au registre d'actions.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Filiz DAG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation GAC/2016/2904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016094713/51.

(160064501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Lyndhurst Corporate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 25, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 187.290.

In the year two thousand sixteen, on the fifth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Paul Leonard DE QUANT, company director, residing at 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco,
 - 2) Mrs Sarah Jane DE QUANT, financial trainer, residing at 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco,
- duly represented by Mr Julien NISS, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of the limited liability company LYNDHURST CORPORATE SERVICES (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 187290, incorporated on 5 May 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2014 of 31 July 2014.

The members, represented as stated above, request the undersigned notary to document the following:

Sole resolution

The members decide to transfer the registered office of the Company from L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, to L-5243 Sandweiler, 25, An de Strachen, and to amend subsequently the first sentence of article two of the by-laws as follows:

"The registered office is established in the municipality of Sandweiler."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are valued at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Leonard DE QUANT, gérant de société, demeurant au 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco,
2) Madame Sarah Jane DE QUANT, financial trainer, demeurant au 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco,
ici représentés par Monsieur Julien NISS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle,
L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée LYNDHURST CORPORATE SERVICES (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 187290, constituée en date du 5 mai 2014 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2014 du 31 juillet 2014.

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Unique Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, à L-5243 Sandweiler, 25, An de Strachen, et de modifier par conséquent la première phrase de l'article deux des statuts comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Julien NISS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2016. Relation GAC/2016/2835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016094696/72.

(160064253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Real Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.793.

Im Jahre zweitausend sechzehn, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck,

IST ERSCHIENENT:

Aquila WaldINVEST GmbH & Co. KG, mit Sitz in Valentinskamp 70, D- 20355 Hamburg, eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Hamburg, Deutschland, unter der Nummer 105904

hier vertreten durch Dame Nadine CLOSTER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Ettelbruck, 2, Place de l'Hôtel de Ville

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 15. März 2016 Die vorgenannte Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft REAL ASSETS S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxembourg unter der Nummer B 139.793, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Josef WAGNER mit dem damaligen Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, am 25. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1812 vom 23. Juli 2008.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 17.10 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Nadine CLOSTER, vorbenannt;

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Dass die Generalversammlung ordnungsgemäß über die Punkte der Tagesordnung befinden kann und dass die Beschlüsse mit einer zweidrittel Mehrheit der bei der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen werden.

II. Der Aktionär oder dessen Vertreter erklären, dass sie im Voraus von der Tagesordnung unterrichtet wurden und auf die gesetzliche und statuarische Einberufung und sonstige Formalien verzichten. Die gegenwärtige Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengetreten und befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung nachfolgende Punkte begreift:

Tagesordnung:

1. Änderung des Termins der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft.

2. Anpassung von dem ersten Satz des Artikels 9 der Satzung der Gesellschaft um die Änderung des Termins der Hauptversammlung der Gesellschaft widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

„**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg jeweils am 25. Juni um 12:00 Uhr jedes Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt.“

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Termin der jährlichen Hauptversammlung auf den 25. Juni eines jeden Jahres mit Wirkung zum 01.01.2016 festzusetzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den ersten Satz des Artikels 9 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern um die Änderung des Termins der jährlichen Hauptversammlung gemäß vorgehendem Beschluss entsprechend widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

„**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg jeweils am 25. Juni um 12:00 Uhr jedes Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf EUR 800.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: DAC/2016/4271. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt durch Notar Elisabeth REINARD, Depositär der Urkunden von Notar Pierre PROBST.

Ettelbruck, den 19. April 2016.

Référence de publication: 2016094793/76.

(160064380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

San Carlo International Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 204.975.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteen day of March.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Nicola CESARO, entrepreneur in the catering sector, born in Battipaglia (Italy) on 2 February 1953, residing at 1, via Cernaia, Turin (TO), Italy,

here represented by Mrs. Sophie Mathot, private employee at the undersigned notary's office, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Biagio CAVALLARO, entrepreneur, born in Turin (Italy) on 25 May 1975, residing at 175 Corso Chieri, Turin (TO) Italy,

here represented by Mrs. Sophie Mathot, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of SAN CARLO INTERNATIONAL ASSETS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director as the case may be.

Where the board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

4.2. An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

4.3. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.4. The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company

has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

4.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

4.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 40,000 (FORTY THOUSAND EUROS) consisting of 4,000 (FOUR THOUSAND) shares with a par value of EUR 10 (TEN EUROS) each.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the general meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing sole director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the general meeting fall within the competence of the board of directors or the sole director, as the case may be.

Art. 8. The board of directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the board may act at any meeting of the board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board. When the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, it may deliberate and act validly only if at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the sole director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the board and are documented by written minutes signed by the sole director.

In these Articles, any reference to the board of directors shall be a reference to the sole director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by (i) the joint signature of any two directors of the Company, or (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the board in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or (iii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or (iv) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (v) by the signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of directors, within the limits of such power.

Art. 10. Delegation of Powers. The board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

The board shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2016.

Art. 13. In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the general meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may take part in meetings of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telegram, telex or facsimile transmission or by any other means of communication.

Any shareholder may also participate in a general meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual general meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of June at 10 am, and for the first time in 2017. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declared to subscribe all the 4,000 (four thousand) shares as follows:

Mr. Nicola CESARO, prenamed,	2,000 shares
Mr. Biagio CAVALLARO, prenamed,	2,000 shares

All the shares of a par value of EUR 10 (TEN EUROS) each have been paid up in the extent of 100% by payment in cash and the amount of EUR 40,000 (FORTY THOUSAND EUROS) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand two hundred (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The two shareholders, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed unanimously the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
- 2) The number of directors has been fixed at three (3) and have been appointed as Directors of the Company:
 - Mr. Nicola CESARO, prenamed, entrepreneur in the catering sector, born in Battipaglia (Italy) on 2 February 1953, residing at 1, via Cernaia, Turin (TO), Italy;
 - Mr. Biagio CAVALLARO, entrepreneur, born in Turin (Italy) on 25 May 1975, residing at 175 Corso Chieri, Turin (TO) Italy; and
 - Mr. Giorgio BIANCHI, born in Crema (Italy) on 23rd October 1983, residing professionally at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Has been appointed statutory auditor:
FCS Services, with registered office at 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 186493.
- 4) The Directors are appointed for a period of three (3) years and the auditor for a period of one (1) year.
- 5) Has been appointed chairman of the Board of directors:
Mr. Biagio CAVALLARO, prenamed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Powers

The appearing person acting in his hereabove stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to person appearing acting in his hereabove stated capacity, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Nicola CESARO, entrepreneur dans le secteur de la restauration, né à Battipaglia (Italie) le 2 février 1953, demeurant au 1, via Cernaia, Turin (TO), Italie,

ici représenté par Madame Sophie Mathot, employée privée auprès l'étude du notaire soussigné avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Monsieur Biagio CAVALLARO, entrepreneur, né à Turin (Italie) le 25 mai 1975, demeurant au 175 Corso Chieri, Turin (TO) Italie,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de SAN CARLO INTERNATIONAL ASSETS S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

4.2. Un objet supplémentaire de la Société est, exclusivement pour son propre compte et à l'exclusion de toute activité de marchand de biens, l'acquisition et la vente de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

4.3 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.4. La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

4.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 40.000 (QUARANTE MILLE EUROS) représenté par 4.000 (QUATRE MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (DIX EUROS) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne ne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion journalière dans le cadre de la gestion journalière de la Société ou par (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs

comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2016.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par facsimile ou par tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en deux mil dix-sept au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes ont déclaré souscrire toutes les 4.000 (QUATRE MILLE) actions comme suit:

Monsieur Nicola CESARO, précité	2.000 actions
Monsieur Biagio CAVALLARO, précité	2.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 40.000 (QUARANTE MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Les deux actionnaires de la société représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Nicola CESARO, précité, entrepreneur dans le secteur de la restauration, né à Battipaglia (Italie) le 2 février 1953, demeurant au 1, via Cernaia, Turin (TO), Italie;
 - Monsieur Biagio CAVALLARO, précité, entrepreneur, né à Turin (Italie) le 25 mai 1975, demeurant au 175 Corso Chieri, Turin (TO) Italie; et
 - Monsieur Giorgio BIANCHI, né à Crema (Italie) le 23 octobre 1983, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FCS Services, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 186493.
4. Les administrateurs sont nommés pour une période de trois (3) ans et le commissaire pour une période d'un (1) an.
5. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration
 - Monsieur Biagio CAVALLARO, précité.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 mars 2016. 1LAC / 2016 / 9334. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016085515/413.

(160053031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2016.

Vita Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.161.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire de la société Vita Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189161, reçu par son ministère en date du 30 septembre 2015, numéro 2311/2015 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2015, relation: 2LAC/2015/22573, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150187431 en date du 16 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3322 du 11 décembre 2015,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version anglaise

"Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand nine hundred eighty-six Euros eighteen cents (EUR 39,986.18) so as to bring it from its present amount of thirteen million six hundred and eight thousand euros (EUR 13,608,000) represented by (i) one billion two hundred seventy-five million seven hundred fifty thousand (1,275,750,000) ordinary shares, (ii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A2 ordinary shares, (iv) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A3 ordinary shares, (v) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A4 ordinary shares, (vi) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A5 ordinary shares, (vii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A6 ordinary shares, (viii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A7 ordinary shares, (ix) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A8 ordinary shares, (x) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A9 ordinary shares, (xi) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A10 ordinary shares, to the amount of thirteen million six hundred and forty seven thousand nine hundred eighty six Euros and eighteen cents (EUR 13,647,986.18) represented by (i) one billion two hundred seventy-nine million four hundred ninety eight thousand five hundred seventy eight (1,279,498,578) ordinary shares, (ii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A2 ordinary shares, (iv) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A3 ordinary shares, (v) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A4 ordinary shares, (vi) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A5 ordinary shares, (vii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A6 ordinary shares, (viii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A7 ordinary shares, (ix) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A8 ordinary shares, (x) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A9 ordinary shares and (xi) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A10 ordinary shares.

Third resolution

[...]

Subscription and payment

Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of CIH, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of CIH to all of the above-listed shares issued in the framework of the Correction Issue and declared to pay them in the name and on behalf of CIH with proceeds of the Capital Decrease in the aggregate amount of thirty-nine thousand nine hundred eighty-six Euros eighteen cents (EUR 39,986.18).

Having acknowledged the above described payment the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred thirty-one thousand five hundred ninety-seven Euros and seventy-eight cents (EUR 4,431,597.78) so as to bring it from its present amount of thirteen million six hundred and forty-seven thousand nine hundred eighty-six Euros and eighteen cents (EUR 13,647,986.18) represented by (i) one billion two hundred seventy-nine million four hundred ninety eight thousand five hundred seventy eight (1,279,498,578) ordinary shares, (ii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A2 ordinary shares, (iv) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A3 ordinary shares, (v) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A4 ordinary shares, (vi) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A5 ordinary shares, (vii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A6 ordinary shares, (viii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A7 ordinary shares, (ix) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A8 ordinary shares, (x) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A9 ordinary shares and (xi) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A10 ordinary shares, to an amount of eighteen million seventy-nine thousand five hundred eighty-three Euros and ninety-six cents (EUR 18,079,583.96) represented by (i) one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares, (ii) ten million and four (10,000,004) class A1 ordinary shares, (iii) ten million and four (10,000,004) class A2 ordinary shares, (iv) ten million and four (10,000,004) class A3 ordinary shares, (v) ten million and four (10,000,004) class A4 ordinary shares, (vi) ten million and four (10,000,004) class A5 ordinary shares, (vii) ten million and four (10,000,004) class A6 ordinary shares, (viii) ten million and four (10,000,004) class A7 ordinary shares, (ix) ten million and four (10,000,004) class A8 ordinary shares, (x) ten million and four (10,000,004) class A9 ordinary shares, (xi) ten million and four (10,000,004) class A10 ordinary shares, (xii) two hundred and seven million, nine hundred and fifty-eight

thousand, three hundred and fifty-six (207,958,356) class B preferred shares, having a par value of one cent of Euros (EUR 0.01) each.

[...]

Sixth resolution

[...]

Subscription and payment

1. Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Manco 1, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Manco 1 to:

- (i) seventy million five hundred and one thousand four hundred twenty two (70,501,422) ordinary shares,
- (ii) four hundred seventy thousand (470,000) class A1 ordinary shares,
- (iii) four hundred seventy thousand (470,000) class A2 ordinary shares,
- (iv) four hundred seventy thousand (470,000) class A3 ordinary shares,
- (v) four hundred seventy thousand (470,000) class A4 ordinary shares,
- (vi) four hundred seventy thousand (470,000) class A5 ordinary shares,
- (vii) four hundred seventy thousand (470,000) class A6 ordinary shares,
- (viii) four hundred seventy thousand (470,000) class A7 ordinary shares,
- (ix) four hundred seventy thousand (470,000) class A8 ordinary shares,
- (x) four hundred seventy thousand (470,000) class A9 ordinary shares,
- (xi) four hundred seventy thousand (470,000) class A10 ordinary shares,

having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, in consideration for a contribution in kind consisting of (i) one hundred fifteen thousand three hundred fifteen (115,315) shares it holds in the capital of the company WFS Management 2 SAS, a French "société par actions simplifiée" incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 365 515 ("WFS 2"), and (ii) sixteen thousand seven hundred twenty-nine shares (16,729) shares it holds in the capital of the company WFS Management 3 SAS, a French "société par actions simplifiée" incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 363 296 ("WFS 3") amounting at least to seven hundred fifty-two thousand fourteen Euros and twenty-two cents (EUR 752,014.22) (the "Contribution 1")

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out, the value of the shares held by Manco 1 in WFS 2 and WFS 3 may be set at least at seven hundred fifty-two thousand fourteen Euros and twenty-two cents (EUR 752,014.22).

Having acknowledged the above described Contribution 1 in kind the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

2. Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Manco 2, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, pre-named, declared to subscribe in the name and on behalf of Manco 2 to seven million nine hundred thousand (7,900,000) newly issued class B preference shares, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, in the corporate capital of the Company, in consideration for a contribution in cash amounting to seventy-nine thousand Euros (EUR 79,000) (the "Cash Contribution").

It results from a blocking certificate that the amount of seventy-nine thousand Euros (EUR 79,000) is at the free disposal of the Company.

Having acknowledged the above described Cash Contribution the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appears Mr. Luis Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Emile Fernandez, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Emile Fernandez to eleven million seven hundred eighty-eight thousand seven hundred and six (11,788,706) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for (i) a contribution in kind consisting of seventeen thousand seven hundred sixty-three (17,763) shares he holds in the capital of WFS 2, and (ii) a contribution in kind consisting of eight thousand two hundred sixty-five (8,265) shares he holds in the capital of WFS 3, amounting at least to one hundred seventeen thousand eight hundred eighty-seven Euros and six cents (EUR 117,887.06) (the "Contribution 2").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Emile Fernandez in WFS 2 and WFS 3 may be set at least at one hundred seventeen thousand eight hundred eighty-seven Euros and six cents (EUR 117,887.06).

Having acknowledged the above described Contribution 2 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

4. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Olivier Bijaoui, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Olivier Bijaoui to (i) one hundred fifty million (150,000,000) newly issued Ordinary Shares in the share capital of the Company, (ii) one million (1,000,000) class A1 ordinary shares, (iii) one million (1,000,000) class A2 ordinary shares, (iv) one million (1,000,000) class A3 ordinary shares, (v) one million (1,000,000) class A4 ordinary shares, (vi) one million (1,000,000) class A5 ordinary shares, (vii) one million (1,000,000) class A6 ordinary shares, (viii) one million (1,000,000) class A7 ordinary shares, (ix) one million (1,000,000) class A8 ordinary shares, (x) one million (1,000,000) class A9 ordinary shares, (xi) one million (1,000,000) class A10 ordinary shares, and (xii) one hundred fifty-eight million two hundred fifty thousand six hundred sixty (158,250,660) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of one hundred fifty-four thousand nine hundred forty-four (154,944) share warrants he holds in the capital of WFS Global Holding, a French société par actions simplifiée, organized under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 491 807 145 ("WFS Global"), amounting at least to three million one hundred eighty-two thousand five hundred and six Euros and sixty cents (EUR 3,182,506.60) (the "Contribution 3").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the share warrants held by Mr. Olivier Bijaoui in WFS Global may be set at least at three million one hundred eighty-two thousand five hundred and six Euros and sixty cents (EUR 3,182,506.60).

Having acknowledged the above described Contribution 3 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

5. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Pablo Garcia, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Pablo Garcia to eight million six hundred thousand two hundred ninety-four (8,600,294) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of seventeen thousand seven hundred and nine (17,709) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to eighty-six thousand and two Euros ninety-four cents (EUR 86,002.94) (the "Contribution 4").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Pablo Garcia in WFS 2 may be set at least at eighty-six thousand and two Euros ninety-four cents (EUR 86,002.94).

Having acknowledged the above described Contribution 4 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

6. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Yves Pinoy, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Yves Pinoy to three million five hundred eighty-eight (3,000,588) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of six thousand one hundred seventy-eight (6,178) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to thirty thousand and five Euros eighty-eight cents (EUR 30,005.88) (the "Contribution 5").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Yves Pinoy in WFS 2 may be set at least at thirty thousand and five Euros eighty-eight cents (EUR 30,005.88).

Having acknowledged the above described Contribution 5 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

7. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Adolfo Morales, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Adolfo Morales to two million six hundred ninety-eight (2,600,098) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in

consideration for a contribution in kind consisting of five thousand three hundred fifty-four (5,354) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to twenty-six thousand Euros ninety-eight cents (EUR 26,000.98) (the "Contribution 6").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Adolfo Morales in WFS 2 may be set at least at twenty-six thousand Euros ninety-eight cents (EUR 26,000.98).

Having acknowledged the above described Contribution 6 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

8. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Barry Nassberg, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Barry Nassberg to fifteen million eight hundred eighteen thousand and ten (15,818,010) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of thirty-two thousand five hundred seventy-one (32,571) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to one hundred fifty eight thousand one hundred eighty Euros ten cents (EUR 158,180.10) (the "Contribution 7").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Barry Nassberg in WFS 2 may be set at least at one hundred fifty eight thousand one hundred eighty Euros ten cents (EUR 158,180.10).

Having acknowledged the above described Contribution 7 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Cash Contribution and the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6 and Contribution 7 (together the "Contributions") the Shareholders unanimously resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Seventh resolution

[...]

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at an amount of eighteen million, seventy nine thousand, five hundred and eighty-three Euros and ninety-six cents (EUR 18,079,583.96,) represented by

- a) one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - b) ten million and four (10,000,004) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Shares"),
 - c) ten million and four (10,000,004) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Shares"),
 - d) ten million and four (10,000,004) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Shares"),
 - e) ten million and four (10,000,004) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Shares"),
 - f) ten million and four (10,000,004) class A5 ordinary shares (the "Class A5 Shares"),
 - g) ten million and four (10,000,004) class A6 ordinary shares (the "Class A6 Shares"),
 - h) ten million and four (10,000,004) class A7 ordinary shares (the "Class A7 Shares"),
 - i) ten million and four (10,000,004) class A8 ordinary shares (the "Class AS Shares"),
 - j) ten million and four (10,000,004) class A9 ordinary shares (the "Class A9 Shares"),
 - k) ten million and four (10,000,004) class A10 ordinary shares (the "Class A10 Shares"),
- (collectively, the "Alphabet Shares" and each also referred to as a "class of Alphabet Shares");

and

l) two hundred and seven million, nine hundred and fifty-eight thousand, three hundred and fifty six (207,958,356) class B preference shares (the "Class B Preference Shares"),

each share having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Class B Preference Shares. In the case of repurchases and cancellations of Shares, the repurchases and cancellations of Class B Preference Shares shall be made in priority over the repurchases and cancellations of any other classes of Shares."

Version française

"Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros et dix-huit centimes (EUR 39.986,18) pour l'amener de son montant actuel de treize millions six cent huit

mille Euros (EUR 13.608.000) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-quinze millions sept cent cinquante mille (1.275.750.000) parts sociales ordinaires, (ii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A3 (v) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe AS, (x) huit millions cinq cent et cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A10, à un montant de treize millions six cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 13.647.986,18) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (1.279.498.578) parts sociales ordinaires, (i) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A1, (ii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iii), huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A3, (iv) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A4, (v) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A6, (vii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe AS, (x) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A9 et (xi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A10.

Troisième résolution

[...]

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par CIH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de CIH, à toutes les parts sociales émises dans cadre de l'Emission de Correction et déclare les payer et libérer au nom et pour le compte de CIH avec une partie du produit de la Diminution de Capital dans le montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 39.986,18).

Ayant pris connaissance du paiement décrit ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 4.431.597,78) pour l'amener de son montant actuel de treize millions six cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 13.647.986,18) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (1.279.498.578) parts sociales ordinaires, (i) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iv), huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A3, (v) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe AS, (x) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A10, à un montant de dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) représenté par (i) un milliard milliard cinq cent millions (1.500.000.000) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iv), dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A3, (v) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A8, (x) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A9, (xii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A10, et deux cent sept millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent cinquante-six (207.958.356) parts sociales privilégiées classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

[...]

Sixième résolution

[...]

Souscription et paiement

1. Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Manco 1, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Manco 1, à

- (i) soixante-dix millions cinq cent et un mille quatre cent vingt-deux (70.501.422) parts sociales ordinaires,
- (ii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A1,
- (iii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A2,
- (iv) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A3
- (v) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A4,
- (vi) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A5,
- (vii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A6,
- (viii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A7,
- (ix) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A8,
- (x) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A9,
- (xi) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A10,

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, en contrepartie d'un apport en nature consistant en (i) cent quinze mille trois cent quinze (115.315) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 2 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 365 515 («WFS 2»), et (ii) seize mille sept cent vingt-neuf (16.729) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 3 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 363 296 («WFS 3») s'élevant au moins à sept cent cinquante-deux mille quatorze Euros vingt-deux centimes (EUR 752.014,22) (la «Contribution 1»)

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par Manco 1 dans WFS2 et WFS 3 peut être fixé à au moins sept cent cinquante-deux mille quatorze Euros vingt-deux centimes (EUR 752.014,22).

Ayant pris connaissance de la Contribution 1 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

2. Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Manco 2, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Manco 2 à sept millions neuf cent mille (7.900.000) parts sociales privilégiées de Classe B nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société, en contrepartie d'un apport en numéraire s'élevant à soixante dix-neuf mille Euros (EUR 79.000) (l'«Apport»).

Il résulte d'un certificat de blocage que le montant de soixante dix-neuf mille Euros (EUR 79.000) se trouve à la libre disposition de la Société.

Ayant pris connaissance de l'Apport décrit ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

3. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Emile Fernandez, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Emile Fernandez, à onze millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent six (11.788.706) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant (i) dix-sept mille sept cent soixante-trois (17.763) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2, et (ii) huit mille deux cent soixante-cinq (8.265) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 3 s'élevant au moins à cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept Euros et six centimes (EUR 117.887,06) (la «Contribution 2»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que;

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Emile Fernandez dans WFS 2 et WFS 3 peut être fixé à au moins cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept Euros et six centimes (EUR 117.887,06).

Ayant pris connaissance de la Contribution 2 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

4. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Olivier Bijaoui, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Olivier Bijaoui, à (i) cent cinquante millions (150.000.000) de parts sociales ordinaires (ii) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A1 (iii) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A2, (iv) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A3, (v) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A4, (vi) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A5, (vii) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A6, (viii) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A7, (ix) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A8, (x) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A9, (xi) un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires de Classe A10, et (xii) cent cinquante-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (158.250,660) parts sociales privilégiées de Classe B dans le capital social de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre (154.944) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Global Holding, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 491 807 145 («WFS Global»), s'élevant au moins à trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent six Euros et soixante centimes (EUR 3.182.506,60) (la «Contribution 3»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Olivier Bijaoui dans WFS Global peut être fixé à au moins trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent six Euros et soixante centimes (EUR 3.182.506,60).

Ayant pris connaissance de la Contribution 3 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

5. Apparaît maintenant M. Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Pablo Garcia, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Pablo Garcia, à huit millions six cent mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.600.294) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant dix-sept mille sept cent neuf (17.709) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à quatre-vingt-six mille deux Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 86.002,94) (la «Contribution 4»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Pablo Garcia dans WFS 2 peut être fixé à au moins quatre-vingt-six milles deux Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 86.002,94).

Ayant pris connaissance de la Contribution 4 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

6. Apparaît maintenant M. Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Yves Pinoy, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Yves Pinoy, à trois millions cinq cent quatre-vingt-huit (3.000.588) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant six mille cent soixante-dix-huit (6.178) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2, s'élevant au moins à trente mille cinq Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 30.005,88) (la «Contribution 5»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Yves Pinoy dans WFS 2 peut être fixé à au moins trente mille cinq Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 30.005,88).

Ayant pris connaissance de la Contribution 5 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

7. Apparaît maintenant M. Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Adolfo Morales, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Adolfo Morales, à deux millions six cent mille quatre-vingt-dix-huit (2.600.098) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant cinq mille trois cent cinquante-quatre (5.354) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à vingt-six mille Euros et quatre-vingt dix-huit centimes (EUR 26.000,98) (la «Contribution 6»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Adolfo Morales dans WFS 2 peut être fixé à au moins vingt-six mille Euros et quatre-vingt dix-huit centimes (EUR 26.000,98).

Ayant pris connaissance de la Contribution 6 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

8. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Barry Nassberg, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Barry Nassberg, à quinze millions huit cent dix-huit mille dix (15.818.010) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant trente-deux mille cinq cent soixante-onze (32.571) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à cent cinquante huit mille cent quatre-vingts Euros et dix centimes (EUR 158.180,10) (la «Contribution 7»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Barry Nassberg dans WFS 2 peut être fixé à au moins cent cinquante huit mille cent quatre-vingts Euros et dix centimes (EUR 158.180,10).

Ayant pris connaissance de la Contribution 7 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport et de la Contribution 1, la Contribution 2, la Contribution 3, la Contribution 4, la Contribution 5, la Contribution 6 et la Contribution 7 (ensemble les «Contributions»), les Associés décident à l'unanimité d'accepter et confirment la validité de la souscription et le paiement.

Septième résolution

[...]

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) représenté par:

- a) un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) parts sociales ordinaires, (Ses «Parts Sociales Ordinaires»);
- b) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A1, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A1»);
- c) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A2, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A2»);
- d) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A3, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A3»);
- e) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A4, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A4»);
- f) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A5, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A5»);
- g) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A6, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A6»);
- h) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A7, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A7»);
- i) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A8, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A8»);
- j) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A9, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A9»);
- k) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A10 (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A10»); (ensemble, les «Parts Sociales Alphabétiques» et chacune «Part Sociale Ordinaire de Classe A»); et
- l) deux cent sept millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent cinquante-six (207.958.356) parts sociales privilégiées classe B (les «Parts Sociales Privilégiées Classe B»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et dont les droits et obligations sont décrits dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales Privilégiées de Classe B. En cas de rachats et d'annulations de Parts Sociales, les rachats et annulations de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B devront être conclus en priorité par rapport aux rachats et annulations des autres catégories de Parts Sociales."

AU LIEU DE:

Version anglaise

"Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand nine hundred eighty-six Euros twenty cents (EUR 39,986.20) so as to bring it from its present amount of thirteen million six hundred and eight thousand euros (EUR 13,608,000) represented by represented by (i) one billion two hundred seventy-five million seven hundred fifty thousand (1.275.750.000) ordinary shares, (ii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A2 preferred shares, (iv) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A3 preferred shares, (v) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A4 preferred shares, (vi) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A5 preferred shares, (vii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A6 preferred shares, (viii) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A7 preferred shares, (ix) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class AS preferred shares, (x) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A9 preferred shares, (xi) eight million five hundred five thousand (8,505,000) class A10 preferred shares, to the amount of thirteen million six hundred and forty seven thousand nine hundred eighty six Euros and eighteen cents (EUR 13,647,986.18) represented by (i) one billion two hundred seventy-nine million four hundred ninety eight thousand five hundred seventy eight (1,279,498,578) ordinary shares, (ii)

eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A2 preferred shares, (iv) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A3 preferred shares, (v) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A4 preferred shares, (vi) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A5 preferred shares, (vii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A6 preferred shares, (viii) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A7 preferred shares, (ix) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A8 preferred shares, (x) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A9 preferred shares and (xi) eight million five hundred thirty thousand four (8,530,004) class A10 preferred shares.

Third resolution

[...]

Subscription and payment

Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of CIH, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of CIH to all of the above-listed shares issued in the framework of the Correction Issue and declared to pay them in the name and on behalf of CIH with proceeds of the Capital Decrease in the aggregate amount of thirty-nine thousand nine hundred eighty-six Euros twenty cents (EUR 39,986.20).

Having acknowledged the above described payment the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million four hundred thirty-one thousand five hundred ninety-seven Euros and seventy-eight Euro cents (EUR 4,431,597.78) so as to bring it from its present amount of thirteen million six hundred and forty-seven thousand nine hundred eighty-six Euros and eighteen Euro cents (EUR 13,647,986.18) represented by (i) one billion two hundred seventy-nine million four hundred ninety eight thousand five hundred seventy eight (1,279,498,578) ordinary shares, (ii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A1 ordinary shares, (iii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A2 preferred shares, (iv) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A3 preferred shares, (v) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A4 preferred shares, (vi) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A5 preferred shares, (vii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A6 preferred shares, (viii) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A7 preferred shares, (ix) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class AS preferred shares, (x) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A9 preferred shares and (xi) eight million five hundred thirty thousand and four (8,530,004) class A10 preferred shares, to an amount of eighteen million seventy-nine thousand five hundred eighty-three Euros and ninety-six Euro cents (EUR 18,079,583.96) represented by (i) one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares, (ii) ten million and four (10,000,004) class A1 ordinary shares, (iii) ten million and four (10,000,004) class A2 preferred shares, (iv) ten million and four (10,000,004) class A3 preferred shares, (v) ten million and four (10,000,004) class A4 preferred shares, (vi) ten million and four (10,000,004) class A5 preferred shares, (vii) ten million (10,000,000) class A6 preferred shares, (viii) ten million (10,000,000) class A7 preferred shares, (ix) ten million and four (10,000,004) class A8 preferred shares, (x) ten million and four (10,000,004) class A9 preferred shares, (xi) ten million and four (10,000,004) class A10 preferred shares, (xii) two hundred and seven million, nine hundred and fifty-eight thousand, three hundred and fifty-six (207,958,356) class B preferred shares, having a par value of one cent of Euros (EUR 0.01) each.

[...]

Sixth resolution

Subscription and payment

1. Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Manco 1, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Manco 1 to:

- (xii) seventy million five hundred and one thousand four hundred twenty two (70,501,422) ordinary shares,
- (xiii) four hundred seventy thousand (470,000) class A1 ordinary shares,
- (xiv) four hundred seventy thousand (470,000) class A2 ordinary shares,
- (xv) four hundred seventy thousand (470,000) class A3 ordinary shares,
- (xvi) four hundred seventy thousand (470,000) class A4 ordinary shares,
- (xvii) four hundred seventy thousand (470,000) class A5 ordinary shares, (xviii) four hundred seventy thousand (470,000) class A6 ordinary shares,
- (xix) four hundred seventy thousand (470,000) class A7 ordinary shares,

(xx) four hundred seventy thousand (470,000) class AS ordinary shares,
 (xxi) four hundred seventy thousand (470,000) class A9 ordinary shares,
 (xxii) four hundred seventy thousand (470,000) class A10 ordinary shares,
 having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Manco 1 to seventy million five hundred thousand six hundred ninety-six (70,500,696) newly issued ordinary shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of (i) one hundred fifteen thousand three hundred seventeen (115,317) shares it holds in the capital of the company WFS Management 2 SAS, a French "société par actions simplifiée" incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 365 515 ("WFS 2"), and (ii) sixteen thousand seven hundred thirty thousand shares (16,730) shares it holds in the capital of the company WFS Management 3 SAS, a French "société par actions simplifiée" incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 492 363 296 ("WFS 3") amounting at least to seven hundred fifty-two thousand seven Euros and eighty-three cents (EUR 752,014.22) (the "Contribution 1")

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out, the value of the shares held by Manco 1 in WFS 2 and WFS 3 may be set at least at seven hundred fifty-two thousand seven Euros and eighty-three cents (EUR 752,014.22).

Having acknowledged the above described Contribution 1 in kind the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

2. Then appeared Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Manco 2, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, pre-named, declared to subscribe in the name and on behalf of Manco 2 to seven million nine hundred thousand (7,900,000) newly issued class B preference shares, having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, in the corporate capital of the Company, in consideration for a contribution in cash amounting to seventy-nine thousand Euros (EUR 79,000) (the "Cash Contribution").

3. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Emile Fernandez, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Emile Fernandez to eleven million seven hundred eighty-eight thousand seven hundred and six (11,788,706) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for (i) a contribution in kind consisting of seventeen thousand seven hundred sixty-three (17,763) shares he holds in the capital of WFS 2, and (ii) a contribution in kind consisting of eight thousand two hundred sixty-five (8,265) shares he holds in the capital of WFS 3, amounting at least to one hundred seventeen thousand eight hundred eighty-seven Euros (EUR 117,887) (the "Contribution 2").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Emile Fernandez in WFS 2 and WFS 3 may be set at least at one hundred seventeen thousand eight hundred eighty-seven Euros (EUR 117,887).

Having acknowledged the above described Contribution 2 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

4. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Olivier Bijaoui, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Olivier Bijaoui to (i) one hundred fifty million (150,000,000) newly issued Ordinary Shares in the share capital of the Company, (ii) ten million newly issued Class A shares, and (iii) one hundred fifty-eight million two hundred fifty thousand six hundred sixty (158,250,660) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of one hundred fifty-four nine hundred forty-four (154,944) share warrants he holds in the capital of WFS Global Holding, a French société par actions simplifiée, organized under the laws of France, having its registered office at 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, registered with the Trade and Commerce Register of Paris under number 491 807 145 ("WFS Global"), amounting at least to three million one hundred eighty-two thousand five hundred and six Euros and sixty cents (EUR 3,182,506.60) (the "Contribution 3").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the share warrants held by Mr. Olivier Bijaoui in WFS Global may be set at least at three million one hundred eighty-two thousand five hundred and six Euros and sixty cents (EUR 3,182,506.60).

Having acknowledged the above described Contribution 3 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

5. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Pablo Garcia, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Pablo Garcia to eight million six hundred thousand two hundred ninety-four (8,600,294) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of seventeen thousand seven hundred and nine (17,709) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to eighty-six thousand and three Euros (EUR 86,003) (the "Contribution 4").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Pablo Garcia in WFS 2 may be set at least at eighty-six thousand and three Euros (EUR 86,003).

Having acknowledged the above described Contribution 4 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

6. Then appears Mr. Luis Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Yves Pinoy, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Yves Pinoy to three million five hundred eighty-eight (3,000,588) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of six thousand one hundred seventy-eight (6,178) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to thirty thousand and six Euros (EUR 30,006) (the "Contribution 5").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Yves Pinoy in WFS 2 may be set at least at thirty thousand and six Euros (EUR 30,006).

Having acknowledged the above described Contribution 5 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

7. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Adolfo Morales, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Adolfo Morales to two million six hundred ninety-eight (2,600,098) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of five thousand three hundred fifty-four (5,354) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to twenty-six thousand one Euros (EUR 26,001) (the "Contribution 6").

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Adolfo Morales in WFS 2 may be set at least at twenty-six thousand one Euros (EUR 26,001).

Having acknowledged the above described Contribution 6 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

8. Then appears Mr. Luís Marques Guilherme, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Barry Nassberg, above identified, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing person, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Barry Nassberg to fifteen million eight hundred eighteen thousand and ten (15,818,010) newly issued Class B Preference shares in the share capital of the Company, in consideration for a contribution in kind consisting of thirty-two thousand five hundred seventy-four (32,572) shares he holds in the capital of WFS 2, amounting at least to one hundred fifty eight thousand one hundred eighty Euros (EUR 158,180) (the "Contribution 7"),

It results from a valuation report issued by the managers of the Company on September 30, 2015 that:

based on the verification carried out as described above, the value of the shares held by Mr. Barry Nassberg in WFS 2 may be set at least at one hundred fifty eight thousand one hundred eighty Euros (EUR 158,180).

Having acknowledged the above described Contribution 7 the General Meeting resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

A copy of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

Having acknowledged the above described Cash Contribution and the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6 and Contribution 7 (together the "Contributions") the Shareholders unanimously resolved to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

Seventh resolution

[...]

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at an amount of eighteen million, seventy nine thousand, five hundred and eighty-three Euros and ninety-six euro cents (EUR 18,079,583.96,) represented by

- m) one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - n) ten million and four (10,000,004) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Shares"),
 - o) ten million and four (10,000,004) class A2 preferred shares (the "Class A2 Shares"),
 - p) ten million and four (10,000,004) class A3 preferred shares (the "Class A3 Shares"),
 - q) ten million and four (10,000,004) class A4 preferred shares (the "Class A4 Shares"),
 - r) ten million and four (10,000,004) class A5 preferred shares (the "Class A5 Shares"),
 - s) ten million and four (10,000,004) class A6 preferred shares (the "Class A6 Shares"),
 - t) ten million and four (10,000,004) class A7 preferred shares (the "Class A7 Shares"),
 - u) ten million and four (10,000,004) class A8 preferred shares (the "Class A8 Shares"),
 - v) ten million and four (10,000,004) class A9 preferred shares (the "Class A9 Shares"),
 - w) ten million and four (10,000,004) class A10 preferred shares (the "Class A10 Shares"),
- (collectively, the "Alphabet Shares" and each also referred to as a "class of Alphabet Shares"); and

x) two hundred and seven million, nine hundred and fifty-eight thousand, three hundred and fifty six (207,958,356) class B preference shares (the "Class B Preference Shares"),

each share having a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Class B Preference Shares. In the case of repurchases and cancellations of Shares, the repurchases and cancellations of Class B Shares shall be made in priority over the repurchases and cancellations of any other classes of Shares."

Version française

"Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros et vingt centimes (EUR 39.986,20) pour l'amener de son montant actuel de treize millions six cent huit mille Euros (EUR 13.608.000) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-quinze millions sept cent cinquante mille (1.275.750.000) parts sociales ordinaires, (ii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A2, (iv) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A3 (v) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe, (x) huit millions cinq cent et cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) huit millions cinq cent et cinq mille (8.505.000) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune à un montant de treize millions six cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 13.647.986,18) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (1.279.498.578) parts sociales ordinaires, (i) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A1, (ii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iii), huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A3, (iv) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A4, (v) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A6, (vii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A8, (x) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A10.

Troisième résolution

[...]

Souscription et paiement

Apparaît maintenant Monsieur Luis Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par CIH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de CIH, à toutes les parts sociales émises dans cadre de l'Emission de Correction et déclare les payer et libérer au nom et pour le compte de CIH avec une partie du produit de la Diminution de Capital dans le montant de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et vingt centimes (EUR 39.986,20).

Ayant pris connaissance du paiement décrit ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 4.431.597,78) pour l'amener de son montant actuel de treize millions six cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 13.647.986,18) représenté par (i) un milliard deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit (1.279.498.578) parts sociales ordinaires, (i) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iv), huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A3, (v) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A8, (x) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A9, (xi) huit millions cinq cent trente mille quatre (8.530.004) parts sociales ordinaires classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune à un montant de dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) représenté par (i) un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) parts sociales ordinaires, (ii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A1, (iii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A2, (iv), dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A3, (v) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A4, (vi) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A5, (vii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A6, (viii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A7, (ix) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe AS, (x) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A9, (xii) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A10, et deux cent sept millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent cinquante-six (207.958.356) parts sociales privilégiées classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

[...]

Sixième résolution

[...]

Souscription et paiement

1. Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Manco 1, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Manco 1, à

- (xii) soixante-dix millions cinq cent et un mille quatre cent vingt-deux (70.501,422) parts sociales ordinaires,
 - (xiii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A1,
 - (xiv) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A2,
 - (xv) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A3
 - (xvi) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A4,
 - (xvii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A5,
 - (xviii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A6,
 - (xix) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A7,
 - (xx) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A8,
 - (xxi) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A9,
 - (xxii) quatre cent soixante-dix mille (470.000) parts sociales ordinaires classe A10,
- ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La partie comparante, prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de Manco 1 à soixante-dix millions cinq cent mille six cent quatre-vingt-seize (70.500.696) parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société, en contrepartie d'une contribution en nature consistant en (i) cent quinze mille trois cent dix-sept (115.317) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 2 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 365 515 («WFS 2»), et (ii) seize mille sept cent trente (16.730) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Management 3 SAS, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 363 296 («WFS 3») s'élevant au moins à sept cent cinquante-deux mille sept Euros quatre-vingt-trois cents (EUR 752.014,22) (la «Contribution 1»)

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par Manco 1 dans WFS2 et WFS 3 peut être fixé à au moins sept cent cinquante-deux mille quatorze Euros vingt-deux cents (EUR 752.014,22).

Ayant pris connaissance de la Contribution 1 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature de Manco 1 pour un montant de sept cent cinquante-deux mille quatorze Euros vingt-deux cents (EUR 752.014,22).

2. Apparaît maintenant Monsieur Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par Manco 2, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de Manco 2 à sept millions neuf cent mille (7.900.000) parts sociales privilégiées de Classe B nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, dans le capital social de la Société, en contrepartie d'un apport en numéraire s'élevant à soixante dix-neuf mille Euros (EUR 79.000) (l'«Apport»).

Ayant pris connaissance de l'Apport décrit ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

3. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Emile Fernandez, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Emile Fernandez, à onze millions sept cent quatre-vingt-huit mille sept cent six (11.788.706) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant (i) dix-sept mille sept cent soixante-trois (17.763) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2, et (ii) huit mille deux cent soixante-cinq (8.265) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 3 s'élevant au moins à cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept Euros et six centimes (EUR 117.887,06) (la «Contribution 2»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Emile Fernandez dans WFS 2 et WFS 3 peut être fixé à au moins cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-sept Euros et six centimes (EUR 117.887,06).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 2 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

4. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Olivier Bijaoui, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Olivier Bijaoui, à (i) cent cinquante millions (150.000.000) de parts sociales ordinaires (ii) cent mille (100.000) parts sociales ordinaires de Classe A nouvelles, émises dans le capital de la Société et (iii) cent cinquante-huit millions deux cent cinquante mille six cent soixante (158.250,660) parts sociales privilégiées de Classe B dans le capital social de la Société et dix millions (10.000.000) parts sociales de Classe A en contrepartie d'un apport en nature, comprenant cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre (154.944) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS Global Holding, une société par actions simplifiée française constituée et organisée sous le droit français, ayant son siège social au 9, rue de Grenelle, 75007 Paris, France, enregistré avec le registre de commerce de Paris sous le numéro 492 365 515 («WFS Global»), s'élevant au moins à trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent six Euros et soixante centimes (EUR 3.182.506,60) (la «Contribution 3»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Olivier Bijaoui dans WFS Global peut être fixé à au moins trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent six Euros et soixante centimes (EUR 3.182.506,60).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 3 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

5. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Pablo Garcia, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Pablo Garcia, à huit millions six cent mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.600.294) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant dix-sept mille sept cent neuf (17.709) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à quatre-vingt-six mille trois Euros (EUR 86.003) (la «Contribution 4»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Pablo Garcia dans WFS 2 peut être fixé à au moins quatre-vingt-six mille trois Euros (EUR 86.003).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 4 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

6. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Yves Pinoy, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Yves Pinoy, à trois millions cinq cent quatre-vingt-huit (3.000.588) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant six mille cent soixante-dix-huit (6.178) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2, s'élevant au moins à trente mille six Euros (EUR 30.006) (la «Contribution 5»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Yves Pinoy dans WFS 2 peut être fixé à au moins trente mille six Euros (EUR 30.006).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 5 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement.

7. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Adolfo Morales, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Adolfo Morales, à deux millions six cent mille quatre-vingt-dix-huit (2.600.098) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant cinq mille trois cent cinquante-quatre (5.354) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à vingt-six mille un Euros (EUR 26.001) (la «Contribution 6»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Adolfo Morales dans WFS 2 peut être fixé à au moins vingt-six mille un Euros (EUR 26.001).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 6 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

8. Apparaît maintenant M. Luís Marques Guilherme, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de M. Barry Nassberg, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de M. Barry Nassberg, à quinze millions huit cent dix-huit mille dix (15.818.010) parts sociales privilégiées de Classe B nouvelles, émises dans le capital de la Société en contrepartie d'un apport en nature, comprenant trente-deux mille cinq cent soixante-douze (32.572) actions qu'il détient dans le capital de la société WFS 2 s'élevant au moins à cent cinquante huit mille cent quatre-vingt Euros (EUR 158.180) (la «Contribution 7»),

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par la Société en date du 30 septembre 2015 que:

«Basé sur la vérification effectuée comme décrit ci-dessus, la valeur des actions détenues par M. Barry Nassberg dans WFS 2 peut être fixé à au moins cent cinquante huit mille cent quatre-vingt Euros (EUR 158.180).»

Ayant pris connaissance de la Contribution 7 décrite ci-dessus, les Associés décident d'accepter et confirment la validité de la souscription et du paiement

Une copie du rapport d'évaluation après avoir été signés in varietur resteront annexés aux fins d'enregistrement.

Ayant pris connaissance de l'Apport et de (a Contribution 1, la Contribution 2, la Contribution 3, la Contribution 4, la Contribution 5, la Contribution 6 et la Contribution 7 (ensemble les «Contribution»), les Associés décident à l'unanimité d'accepter et confirment la validité de la souscription et le payement.

Septième résolution

[...]

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à dix-huit millions soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 18.079.583,96) et représenté par:

a) un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) parts sociales ordinaires, (les «Parts Sociales Ordinaires»);

et

b) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A1, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A1»);

c) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A2, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A2»);

d) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A3, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A3»);

e) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A4, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A4»);

f) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A5, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A5»);

g) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A6, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A6»);

h) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A7, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A7»);

i) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A8, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A8»);

- j) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A9, (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A9»);
 k) dix millions et quatre (10.000.004) parts sociales ordinaires classe A10 (les «Parts Sociales Ordinaires Classe A10»);
 (ensemble, les «Parts Sociales Alphabétiques» et chacun à «Parts Sociales Ordinaires Classe A»); et
 l) deux cent sept millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent cinquante-six (207.958.356) parts sociales privilégiées classe B (les «Parts Sociales Privilégiées Classe B»),

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et dont les droits et obligations sont décrits dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles de Classe B. En cas de rachats et d'annulations de Parts Sociales, les rachats et annulations de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront être conclus en priorité par rapport aux rachats et annulations des autres catégories de Parts Sociales."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5920. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Claude KIEFER.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016083928/875.

(160050340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

**NG Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. NG Private Equity S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.404.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "NG Private Equity S.C.A. SICAR", a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1712, dated August 13, 2007.

The meeting is presided by Mrs. Natalia Hernandez, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms. Viktoria Sourlagka, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Oriana Magnano, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III) It appears from the attendance list, that 100% of the subscribed capital is present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the change of the status of the Company from a société d'investissement en capital à risque - société en commandite par actions ("SICAR SCA") under the law of June 15, 2004 concerning the investment company in risk capital as amended ("2004 Law") to a société à responsabilité limitée under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended ("S.à r.l.");

2. Approval of the change of the object clause of the Company to be read as follows:

"The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.”

3. Approval of the new name of the Company to be “NG Private Equity S.à r.l.”

4. Approval of the interim balance sheet of the Company as of 28 December 2015;

5. Approval of the share capital of the Company;

6. Approval of the replacement of the Articles of Incorporation (“AOI”) of the Company with regard to the renunciation of the SICAR status and with regard to the transformation of the Company to a S.à r.l.;

7. Approval of the attribution of the parts to NG Private Equity Management Sàrl and to Nordic Growth Partners OÜ.

8. Approval of termination of the agreements the SICAR has been party to.

9. Approval of the appointment of:

- Mr Erkki Hietalahti

- Mr Peter Immonen

to the Board of Managers of the S.à r.l.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decided to approve the change of the status of the Company from a société d’investissement en capital à risque - société en commandite par actions (“SICAR SCA”) under the law of June 15, 2004 concerning the investment company in risk capital as amended (“2004 Law”) to a société à responsabilité limitée under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (“S.à r.l”).

Second resolution

The general meeting decided to change the corporate object of the company to be read as follows:

“The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution

The general meeting further decided to approve the change of the name of the Company from “NG Private Equity S.C.A. SICAR” to “NG Private Equity S.à r.l.”

Fourth resolution

The general meeting decided to approve the interim accounts of the company as of 28 December 2015, a copy of which shall remain annexed to the minutes of this general meeting.

Fifth resolution

Pursuant to the approval of the interim accounts of the company the general meeting confirms the share capital of the Company to be fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.- EUR) each, as confirmed in art 7 of the articles of association and to be read as follows:

“The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.- EUR) each.”

Sixth resolution

The general meeting decides to approve the replacement of the articles of association of the Company further to the transformation of the company to a S. à r.l to be read as follow:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The name of the company is “NG Private Equity S.à r.l.” (hereinafter the “Company”).

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. A participants register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests

Art. 10. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 11. The Company is managed by two (2) managers appointed by the participants for an undetermined term. The managers will constitute a board of managers (the “Board of Managers”). The managers may be revoked ad nutum.

The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the joint signature of any two of its managers, or by the sole signature of one manager delegated by the Board of Managers for a specific purpose.

The Board of Managers may under its own responsibility subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a manager's meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 14. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 15. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Seventh resolution

The articles of association of the Company having been established as aforesaid, the parts of the Company are attributed to the participants in the following proportions.

NG Private Equity Management Sàrl shall receive 11,200 parts in exchange for the shares it currently holds in the Company.

Nordic Growth Partners OÜ shall receive 1,300 parts in exchange for the share it currently holds in the Company.

Eighth resolution

The general meeting has decided to approve the termination of the depositary agreement, statutory auditor agreement and central administration agreement that the Company is party to.

Ninth resolution

The general meeting has decided to approve the appointment of:

1. Mr. Erkki Hietalahti, partner and president of the companies Comset Corporate Finance and Nordic Growth, born on 23rd January 1957, in Vaasa, Finland with professional address at 17, Aleksanterinkatu, FI-00100 Helsinki, Finland

2. Mr. Peter Immonen, partner and president of the company WIP Asset Management Ltd, born on 17th May 1959, in Karhula, Finland, with professional address at 18, Mannerheimintie, FI-00100 Helsinki, Finland, as managers of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french version

En l'an deux mille quinze, le trente décembre,
par-devant nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

a eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «NG Private Equity SCA SICAR», une société d'investissement luxembourgeoise en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée par acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 1^{er} Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 1712, en date du 13 Août 2007.

La réunion est présidée par Maître Natalia Hernandez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Viktoria Sourlagka, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Oriana Magnano, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées à ce document pour être déposés auprès des autorités d'enregistrement.

II) Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion à l'avance et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation.

III) Il ressort de la liste de présence, que 100% du capital souscrit est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la réunion est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les actionnaires ont été informés avant la réunion.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Agenda

1. Approbation de la modification du statut de la Société, de Société d'Investissement en capital à risque - société en commandite par actions ("SICAR SCA") en vertu de la loi du 15 Juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ("loi de 2004") à une société à responsabilité limitée en vertu de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ("S.à rl");

2. Approbation de la modification de la clause de l'objet de la Société:

“La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.”;

3. Approbation du nouveau nom de l'entreprise d'être "NG Private Equity S.à rl";

4. Approbation du bilan intérimaire de la Société à compter du 28 décembre 2015;

5. Approbation du capital social de la Société;
 6. Approbation du remplacement des statuts («Statuts») de la Société à l'égard de la renonciation au statut de SICAR et à l'égard de la transformation de la Société en une S.à r.l.;
 7. Approbation de l'attribution des parts à NG Private Equity Management Sàrl et à Nordic Growth Partners OÜ.
 8. Approbation de la résiliation des contrats dont la SICAR a été partie;
 9. Approbation de la nomination de:
 - Mr Erkki Hietalahti
 - Mr Peter Immonenau Conseil de Gérance de la S.à r.l.
- Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver le remplacement du statut de la Société d'une Société d'Investissement en Capital à Risque - société en commandite par actions ("SICAR SCA") en vertu de la loi du 15 Juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ("loi de 2004") à une société à responsabilité limitée en vertu de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ("S.à r.l").

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social de la Société, comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé en outre, d'approuver le changement de nom de la Société de "NG Private Equity SCA SICAR" à "NG Private Equity S.à r.l."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver les comptes intermédiaires de la Société à compter du 28 décembre 2015, dont une copie est annexée au procès-verbal de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

Conformément à l'approbation des comptes intermédiaires de la société l'assemblée générale confirme le capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (12.500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune, comme confirmé dans l'art 7 des statuts, comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (12.500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le remplacement des statuts de la Société à la suite de la transformation de la société en une S. à r.l., comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts. (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société sera "NG Private Equity S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou l'échec de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital- Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (12.500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales inter vivos à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour toute autre matière, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être examiné par chaque associé qui en fait la demande.

Art. 10. Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11. La Société est gérée par deux (2) gérants nommés par les associés pour une période indéterminée. Les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants sont révocables ad nutum.

Le Conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Conseil de Gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature de l'un des membres du Conseil de Gérance spécialement autorisé par le Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques.

Le Conseil de Gérance, peut, à sa discrétion, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance doit nommer, parmi ses membres, un président. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil de Gérance est convoqué sur demande du président chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent. Le Conseil de Gérance doit être convoqué chaque fois que deux gérants en font la demande.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peut (peuvent) participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires initiés du Luxembourg permettant à toutes les personnes participantes à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une telle participation par ces moyens équivaut à une présence en personne à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres ayant participé.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs des gérants seront prises par l'unique associé. Ces décisions seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix à toutes les assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom et à sa place.

Titre V. - Exercice sociale - Profits - Réserves

Art. 13. L'exercice sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à reconstitution entière, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus, après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servira au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Septième résolution

Les statuts de la Société ayant été établis comme susdit, les parts de la Société sont attribuées aux associés dans les proportions suivantes.

NG Private Equity Management Sàrl reçoit 11.200 parts en échange des parts qu'elle possède actuellement dans la Société.

Nordic Growth Partners OÜ reçoit 1.300 parts en échange des parts qu'elle possède actuellement dans la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la résiliation des contrats de dépositaire, auditeur agréé et administration centrale dont la Société est partie:

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la nomination de:

1. Mr. Erkki Hietalahti, associé et président des sociétés Comset Corporate Finance et Nordic Growth, né le 23 Janvier 1957, à Vaasa, Finlande, résidant professionnellement à 17, Aleksanterinkatu, FI-00100 Helsinki, Finlande.

2. Mr. Peter Immonen, associé et président de la société WIP Asset Management Ltd, né le 17 Mai 1959, à Karhula, Finlande, résidant professionnellement à 18, Mannerheimintie, FI-00100 Helsinki, Finlande, en tant que gérants de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hernandez, Sourlagka, Magnano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016090281/421.

(160058846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

ES BATIMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 204.980.

—
STATUTS

L'an deux mille seize,

Le vingt-et-un mars,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

A comparu:

Monsieur Seyfi ERAYDIN, employé privé, né le 3 mars 1963 à Sorgun (Turquie), demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 50, rue du Viaduc.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers:

l'activité de peinture, plafonneur-façadier, entrepreneur de construction et génie civil, activités et services commerciaux.

La Société aura également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre matière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «ES BATIMENT».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2016.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, comme suit:

- Monsieur Seyfi ERAYDIN, prénommé, cent (100) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Seyfi ERAYDIN, employé privé, né le 3 mars 1963 à Sorgun (Turquie), demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 50, rue du Viaduc.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ERAYDIN, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2016. Relation: EAC/2016/7260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 mars 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016085812/156.

(160053085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

BIGPOINT Sàrl and Co, SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.809.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093099/9.

(160062991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Bigpoint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.768.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093100/9.

(160062992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

FCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 120.946.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092606/9.

(160061708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092616/9.

(160061967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.
